# I. Morale et liberté

## 1) La morale à défaut de l'instinct

Pourquoi avons nous besoin de normes morales ?

Kant écrit qu'« un animal est par son instinct même tout ce qu'il peut être ; la nature a pris d'avance pour lui tous les soins indispensables. Mais l'homme […] n'a pas d'instinct, et il faut qu'il se fasse à lui-même, par ses propres efforts, son plan de conduite » (*Traité de pédagogie*, Introduction).

Il n'est certes pas tout à fait exact de dire que l'homme « n'a pas d'instincts ». Il en possède quelques uns, résiduels, comme celui qui fait que le nouveau-né respire dès qu'il est à l'air libre, sans avoir besoin ni de l'apprendre, ni d'y penser. Mais une chose est sûre : ces instincts sont très insuffisants pour déterminer ce que Kant nomme le « plan de conduite » de l'homme, soit à l'échelle individuelle, soit à l'échelle collective. Alors qu'une fourmi commence à travailler et accomplit une tâche déterminée – soit pondeuse, soit nourricière, soit « soldate » etc. –, à peine sortie de sa larve, et l'accomplit de façon automatique, sans se demander un instant ni comment accomplir sa tâche, ni ce que vaut cette tâche inscrite dans son programme génétique, l'homme est sans cesse placé face à la nécessité de *faire des choix*. Faute d'instincts qui auraient toujours réponse à tout, les hommes sont contraints d'inventer leurs « manières d'être habituelles ». Ils les inventent, ils les modifient, ils en débattent librement ou se les voient imposer par des autorités, ils leur obéissent – ou ne leur obéissent pas.

Bref, l'homme a besoin de *régler* consciemment sa conduite, de la soumettre à des normes qui varient d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre, car il est libre. La liberté est présente dans tous les aspects des problématiques relatives à la morale. D'abord, puisque la morale est toujours un ensemble de règles ou de normes (on prendra ici ces deux termes comme des synonymes), seuls des êtres libres sont capables d'agir moralement. Une norme ou une règle, à la différence d'une contrainte ou d'une loi naturelle telle que la loi d'attraction, est une représentation de ce qui *doit être*. Or ce qui *doit être* n'est pas (ou pas nécessairement) la même chose que ce qui *est.* Une norme n'a d'effectivité qu'à condition qu'on veuille bien lui obéir. Il est impossible à l'homme de voler au sens de « s'envoler » comme un oiseau. C'est un fait, qui ne dépend pas de sa volonté.


© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 8 pages.

En revanche, même s'il ne *doit pas* le faire, il est matériellement possible à une homme de voler, au sens de s'approprier illicitement le bien d'autrui.

Une norme (ou une « obligation », terme qui doit être soigneusement distingué d'une « contrainte ») se reconnaît donc à ceci qu'il est toujours possible de la transgresser. Il est certes en général interdit de voler ou de mentir, mais cela n'empêche pas qu'à chaque instant, des millions d'hommes dans le monde volent et mentent. C'est un premier point essentiel à retenir à propos de la morale : aucune règle morale n'est toujours et systématiquement respectée, mais cela n'est pas un argument pour la considérer comme sans valeur ou inutile. Si une norme était toujours et systématiquement respectée, cela voudrait tout simplement dire qu'elle est inutile, car elle correspondrait à un comportement nécessaire et spontané. Donc, puisque l'obéissance à une norme ne va jamais de soi, et aussi étonnant que cela puisse paraître, *obéir à une règle morale est toujours un acte de la volonté, une libre décision prise par celui qui obéit*.

Un autre aspect du rapport entre morale et liberté concerne *l'élaboration* des normes morales. Il y a une quasi-infinité de façons de définir le « plan de conduite » des hommes, mais cette définition peut se faire, comme nous l'avons déjà noté, en laissant plus ou moins de place à la liberté de jugement de l'individu. L'enfant, par exemple, surtout dans son jeune âge, apprend à bien se comporter de la même façon qu'il apprend qu'il ne peut pas s'envoler ou qu'il éprouve les propriétés des différentes matières, leur goût, leur résistance, etc. Pendant assez longtemps, les deux apprentissages – normatif et factuel – sont indistincts, et il y a une forme de « dressage » nécessaire pour que le jeune enfant fasse spontanément ce que, pour différentes raisons, on considère qu'il « doit » faire, et qu'il ne fait pas automatiquement : se laver les dents, manger proprement, répondre poliment, de même qu'on lui apprend à ne pas se pencher dangereusement par la fenêtre. Cet apprentissage, qui correspond au moment où on lui « fait la morale », ne laisse guère de place à son libre jugement. Est-ce illégitime ? Non, car il n'est pas encore en mesure de comprendre que c'est dans son propre intérêt qu'on lui impose ces règles. Des éducateurs responsables doivent les lui inculquer, car si on attendait qu'il soit en âge de comprendre qu'il y a de bonnes raisons pour qu'il respecte ces règles d'hygiène et de prudence physique et sociale, il en subirait des conséquences déplaisantes.

Mais on ne reste pas indéfiniment un enfant. Un moment vient où le sujet moral se révèle capable de juger des règles reçue par l'éducation. Ce moment, qui est le fruit d'une


© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 8 pages.

longue maturation et qui n'advient réellement qu'à l'âge que l'on nomme la « majorité » (lequel peut différer quelque peu, mais quelque peu seulement, d'une société à l'autre), est celui où il peut s'interroger sur le bien fondé de ces règles. L'homme ayant atteint l'âge de majorité, l'adulte, est face à « la morale » dans la situation que décrivait Pascal dans la phrase citée plus haut : doit-il prendre au sérieux les « manières d'être habituelles » de la société dans laquelle il vit, ou s'en moquer ?

On voit donc pourquoi la liberté intervient aussi dans *l'élaboration* des règles morales. Les hommes doivent, écrit Kant, faire un « effort » pour élaborer leur « plan de conduite ». La question est alors de savoir qui est chargé de faire cet effort, comment il se fait concrètement, et quelle place est laissée à l'individu, au sein de la collectivité, pour définir les règles qui régissent sa conduite.

## 2) Le caractère relatif et arbitraire de la morale coutumière lui enlève-t-il toute légitimité ?

Une distinction majeure doit être faite à ce stade de l'analyse. Le « plan de conduite » que suivent les hommes peut prendre schématiquement deux formes différentes. Dans les faits, l'immense majorité des règles auxquelles nous obéissons sont ce que l'on pourrait appeler la morale coutumière. Elles ne font que prolonger une tradition, d'abord inculquée par l'éducation, ensuite confortée par la pression psychologique et le conformisme du groupe social auquel nous appartenons. C'est ce à quoi l'on pense le plus souvent lorsque l'on parle de « la morale » sans préciser davantage (or il faut toujours préciser !), et cela va des règles morales héritées des traditions religieuses aux mœurs et aux « us et coutumes » qui s'imposent de façon plus ou moins consensuelle dans un groupe social donné. Mais on peut aussi envisager la morale comme un ensemble de règles qu'un individu se donne librement, qui correspondant à ses convictions propres et qu'il forge en faisant usage de son jugement personnel (rationnel ou non). On doit donc distinguer la morale coutumière de ce que l'on peut appeler la morale personnelle ou la morale de la conscience.


© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 8 pages.